

Congrès annuel de l'Astee Éditions 2027

Charte du collectif partenaires « officiels - soirée de gala »

Chaque année, l'Astee organise un congrès d'envergure nationale. Cet évènement est un moyen de diffusion et de partage des connaissances scientifiques et techniques.

Le congrès de l'Astee : rendez-vous annuel incontournable des professionnels de l'eau et des déchets

Le congrès annuel de l'association est un lieu central de rassemblement des professionnels du monde de l'eau et des déchets. Il leur permet d'échanger, de faire connaître et de capitaliser leurs expériences dans ces domaines. Il leur offre le moyen d'avancer et de renforcer leurs compétences techniques et scientifiques sur des enjeux clés en lien avec les domaines de l'eau et des déchets, sur lesquels l'attente de l'ensemble des acteurs est forte, et le citoyen-usager de plus en plus impliqué.

Afin de progresser collectivement sur ces enjeux, le congrès est aussi l'occasion de faire le point sur l'avancement des travaux issus des commissions scientifiques et techniques de l'Astee et d'enrichir les réflexions autour d'échanges et de valoriser des partages d'expériences. Il permet d'apporter des éléments de réponse aux participants pour faire face collectivement aux défis nouveaux qui se dessinent, tant sur l'eau que sur les déchets en sollicitant l'innovation et le monde de la recherche.

Ainsi le congrès de l'Astee est devenu LE rendez-vous incontournable des domaines eau et déchets en favorisant des échanges toujours dans un esprit très convivial !

De façon à financer l'évènement, l'Astee met en place :

- Des inscriptions payantes
- Un collectif « partenaires officiels »
- Des partenariats de plusieurs niveaux, généralement nommés Or, Argent, Bronze.

Être le collectif « partenaires officiels » du congrès de l'Astee

Afin d'identifier le lieu où se tiendra son congrès annuel, l'Astee lance un appel à candidatures. Celui-ci s'adresse non pas à un acteur seul, mais à un territoire représenté par un collectif de partenaires, nommé ci-dessous « collectif ».

Ce collectif (composé de 3 structures maximum) est **coordonné par une collectivité qui associe ses opérateurs publics et privés**. Le collectif dont la candidature est retenue par le Conseil d'Administration soutiendra financièrement l'évènement et contribuera à son organisation et son rayonnement : diffusion de l'appel à contributions, participation à l'élaboration du programme, soutien logistique, relai de la communication, organisation et financement de la soirée de gala, etc.

D'autres partenaires seront identifiés et sollicités par l'équipe permanente de l'Astee au cours du processus de préparation de l'évènement, notamment en lien avec les structures locales et/ou l'État ou les Agences sous tutelle de l'État (région, agences de l'eau, ...). Ainsi, ces structures ne peuvent pas faire partie du collectif.

Visibilité du collectif partenaires « officiels - soirée de gala »

Le collectif est annoncé sur l'ensemble des documents de communication du congrès : brochure, programme (logos sur page de couverture et page dédiée aux partenaires), application numérique du congrès et site web.

La soirée de gala, financée et organisée par le collectif, est également annoncée dans le programme du congrès avec la mention « *Soirée offerte par le collectif officiel de partenaires du 10X^e congrès* » (cf. ci-dessous).

Le collectif est également identifié dans l'application numérique, application mobile dédiée au congrès, dans la rubrique « Nos partenaires » (logo, présentation des activités, réseaux sociaux, contact). La possibilité est donnée de publier des documents, productions ou autres informations *via* l'application du congrès (qui redirige vers le support en ligne).

Le collectif est rendu visible sur place à travers un espace « partenaires officiels » en fonction des possibilités logistiques et dans une logique de présence technique sobre et équilibrée par rapport aux autres partenaires (à discuter avec l'équipe permanente Astee) : affichage, kakémono, animation, exposition de maquette ou de matériel technique, etc.

Identification des interlocuteurs et des opportunités de demandes de subvention auprès des acteurs locaux

En tant que collectif « partenaires officiels » du congrès de l'Astee, il est attendu que le collectif accompagne la direction de l'Astee et ses représentants locaux dans l'identification des interlocuteurs locaux pour l'obtention de subventions supplémentaires, publiques et/ou privées locales, nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'évènement.

Élaboration du programme de l'évènement

A la tête du comité de programme : un représentant du collectif « partenaires officiels » et un administrateur de l'Astee, à définir avec l'équipe de l'Astee.

En complément, le collectif peut proposer deux représentants, l'un d'une structure publique et l'autre d'une structure privée, pour intégrer et participer au comité de programme en charge de l'élaboration du contenu de l'évènement.

La participation au comité de programme représente 3 réunions d'une demi-journée entre septembre et décembre de l'année N-1 ainsi que la relecture et l'évaluation des propositions reçues en réponse à l'appel à communications. Le programme du congrès est validé en décembre pour être diffusé en début d'année N.

Plénière d'ouverture du congrès

Depuis 2018, la Plénière d'ouverture, moment fort du congrès, a été repensée, par l'équipe permanente de l'Astee, en termes de planification, de programmation et de format. L'objectif est de proposer aux congressistes une prise de hauteur sur le focus du congrès, avec une approche chaque année différente de ce qu'ils peuvent retrouver tout au long du congrès et dans d'autres événements. L'idée est de bousculer les congressistes dans leurs façons de penser et de traiter le sujet, avec, par exemple, des interventions de personnes extérieures à nos domaines, comme l'intervention d'une géopolitologue (2024), d'une hydrologue (2023), d'un mentaliste (2021), d'un docteur en neurosciences (2020), d'un géographe comédien (2018), ...

Vous pouvez retrouver les plénières des précédentes éditions sur la [chaîne YouTube de l'Astee](#).

Organisation et prise en charge de la soirée de gala

Un autre temps fort du congrès est la soirée de gala, qui permet aux congressistes de se rencontrer et d'échanger de manière plus informelle dans un cadre agréable.

Le collectif est en charge de l'organisation et du financement de cette soirée, qui doit correspondre aux valeurs portées par l'Astee pour ses événements : **convivialité, sobriété et modernité**.

Le choix du lieu, du format et des prestations liées (restauration, animation, etc.) est laissé au collectif. Il est préférable que le lieu soit proche du lieu du congrès. Si des transports doivent être mis en place entre le lieu du congrès et le lieu de la soirée (aller et retour), ils sont à la charge du collectif (organisation et financement).

Les participants au congrès doivent obligatoirement s'inscrire à la soirée de gala. L'Astee gère ces inscriptions en même temps que les inscriptions au congrès. **Le collectif réserve 350 places à l'Astee** pour les participants, les administrateurs de l'association et l'équipe permanente. Au-delà, la soirée de gala est affichée complète pour l'Astee et une liste d'attente peut éventuellement être mise en place. L'Astee communique en amont au collectif la liste des congressistes inscrits à la soirée de gala.

Le collectif peut également profiter de l'évènement pour inviter ses propres partenaires/clients, en plus des 350 congressistes inscrits.

Les prises de parole éventuelles lors de cette soirée sont à l'initiative du collectif. **L'Astee sollicite seulement un temps de parole pour la remise de divers prix** (à définir avec l'équipe permanente Astee).

[Le collectif des partenaires officiels contribue financièrement à l'équilibre financier de l'évènement au sein de l'Astee](#)

Contribution financière à l'évènement

Une contribution financière à l'évènement est attendue de la part du collectif. Elle est fixée à un **montant global de 80 000 € HT, en plus de la prise en charge logistique et financière de la soirée de gala**. Elle prendra la forme de subvention(s) et sponsor(s). Elle pourra également se composer d'apports en nature qui allègent les charges directes du projet telle la prise en charge partielle ou totale de la location de l'espace d'accueil du congrès.

Invitation

Dans le cadre du partenariat, un nombre d'invitation (forfait 3 jours) est attribué aux partenaires. Dans un souci d'équité, la règle appliquée est la même pour l'ensemble des partenaires :

- 10 invitations (forfait 3 jours).
- à partir de 10 inscriptions payantes engagées, le partenaire correspondant bénéficie d'1 invitation forfait par tranche de 10 inscriptions supplémentaires engagées.

Pour mémoire, le modèle économique des congrès de l'Astee repose et s'équilibre grâce à l'inscription payante de l'ensemble des participants (intervenants et congressistes). Des tarifs préférentiels sont appliquées pour les membres de l'association, les intervenants, les membres jeunes professionnels, Un système d'*earlybird* est également mis en place.

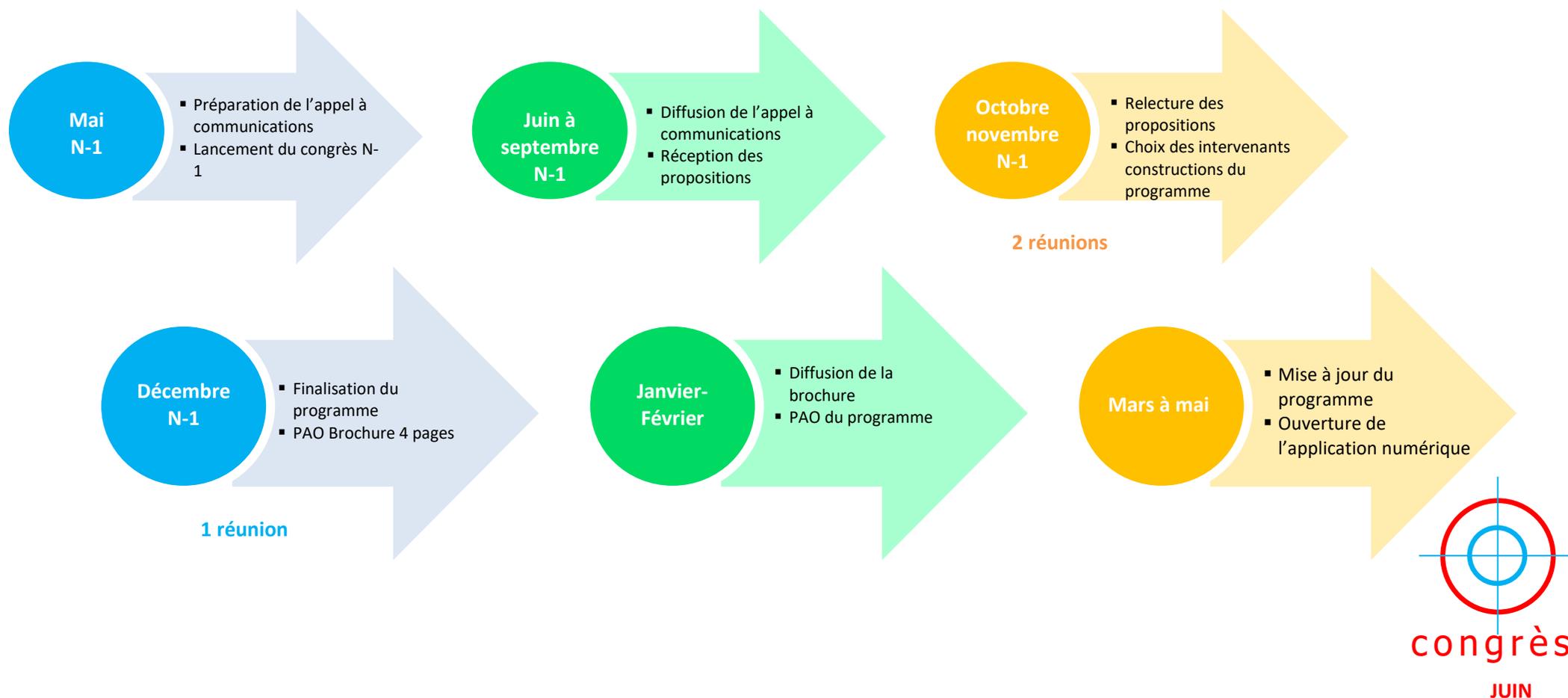
Éléments attendus

Pour mettre en œuvre ce partenariat, les éléments ci-dessous sont attendus :

- Visibilité
 - Logos en haute définition (format .ai ou .eps) et .jpg - attendu en novembre N-1
 - Description des activités des partenaires, destinée à l'application numérique (idéalement, cela doit tenir sur une page de smartphone) - attendu en mars N
 - Liens vers les réseaux sociaux utilisés parmi LinkedIn, Facebook et Twitter - attendus en mars N
 - Un contact que les participants peuvent contacter pour toutes questions sur la structure (cela peut être un mail nominatif ou générique) - attendu en mars N
 - Les documents des partenaires qui seront intégrés à l'application numérique - attendu en mars N
- Soirée de gala
 - Traditionnellement la soirée de gala à lieu le mercredi
 - Lieu et horaire (généralement, la soirée débute vers 19h30-20h en fonction de la clôture des sessions de la journée) - attendu en novembre N-1
 - 1 à 2 photos du lieu en haute définition avec les crédits photo nécessaires - attendu en novembre N-1
- Aide à la sollicitation des subventions auprès des acteurs locaux :
 - Identification des bons interlocuteurs
 - Co-portage des messages auprès des décideurs
- Comité de programme
 - Noms et coordonnées des représentants qui participeront au comité de programme – attendu en décembre N-2
- Invitations et inscriptions dans le cadre du partenariat :
 - Coordonnées complètes des personnes qui bénéficient des invitations (avec détails des coordonnées et des sessions auxquelles ils souhaitent participer). Ces inscriptions n'entraîneront pas de facturation - attendu en mai N au plus tard

Toute inscription supplémentaire sera traitée comme une inscription classique et fera l'objet d'une facturation.

Calendrier



L'Astee est l'association des professionnels de l'eau et des déchets, fondée en 1905, reconnue d'utilité publique, elle est constituée de plus de 4 000 membres, (personnes morales et physiques), professionnels de l'eau, des déchets et de la propreté urbaine. L'Astee est à la fois nationale et territoriale. Ses publications scientifiques et techniques de référence sont issues du consensus scientifique et technique construit par les experts impliqués, véritable ADN de l'Astee. L'Astee est par ailleurs sollicitée régulièrement pour consolider des avis ou des recommandations aux pouvoirs publics, et mandatée pour produire des documents de référence. L'Astee est le correspondant national des associations européennes et mondiales équivalentes de l'eau et des déchets comme l'IWA, l'ISWA et l'EWA.

Sélection du collectif des partenaires officiels

Chaque dossier de candidature, répondant aux besoins en logistique pour organiser un congrès de l'Astee (Annexe 1), sera soumis au bureau de février N-2 (février 2025 pour le congrès 2027) puis aux membres du Conseil d'Administration d'avril (N-2 par rapport à l'année du congrès visée) et sera évalué selon plusieurs critères et en s'appuyant sur l'avis des sections territoriales de l'Astee concernées par les candidatures.

- Candidature et documents à transmettre
 - o Fiche de candidature du collectif des partenaires complétée ;
 - o Lettre d'intention de chaque partenaire faisant partie du collectif (un courrier signé de l'élu de la collectivité porteuse de la candidature collective serait apprécié) ;
 - o Lettre de soutien d'éventuels autres partenaires non intégrés dans le collectif, que l'Astee pourra solliciter par la suite ;
 - o Plaquette(s) de présentation des potentiels lieux d'accueil du congrès, avec un estimatif financier des espaces locatifs ;
 - o Plaquette détaillant la démarche de responsabilité environnementale et/ou la démarche écoresponsable de l'empreinte carbone des potentiels lieux d'accueil du congrès.
- **Critères de sélection** : plusieurs critères permettront aux membres du Conseil d'Administration de discuter les différentes candidatures reçues et de n'en retenir qu'une :
 - o **Critères généraux** sur le cahier des charges (accessibilité via le réseau ferroviaire, parc hôtelier, lieu du congrès, propositions pour la soirée de gala, etc.) ;
 - o **Critère sur les partenaires associés dans le collectif** (mixité publics - privés et ancrage local) : le Conseil d'Administration veillera à la diversité des partenaires d'une année à l'autre ;
 - o **Critère sur la zone géographique** : le Conseil d'Administration tiendra compte du bassin sur lequel le congrès précédent se sera tenu et sera sensible à un lieu qui n'aurait jamais accueilli le congrès ou pas ces 10 dernières années (Annexe 2). En ce sens, **pour l'édition 2027, les candidatures sur les bassins Seine-Normandie et Artois Picardie seront considérées en priorité** (pour information en 2025 le congrès se tiendra à Toulouse et en 2026 à Nancy).
 - o **International** : les candidatures proposant un lieu d'accueil dans un pays limitrophe à la France sont acceptées.

Le Conseil d'Administration se laisse la possibilité de sélectionner une candidature pour l'édition du congrès visée par l'appel à candidatures en cours, mais aussi une autre pour l'édition suivante.

ANNEXE 1-BESOINS EN LOGISTIQUE POUR ORGANISER UN CONGRES DE L'ASTEE

Espaces congrès :

- Salle 1 : auditorium de 400 places minimum (salle qui accueillera entre autres la Plénière d'ouverture)
- Salle 2 : 200 places
- Salle 3 : 200 places
- Espace ouvert permettant d'accueillir : l'accueil Astee pour les participants, les déjeuners, l'exposition poster, les espaces partenaires (minimum 800m²)
- 2 bureaux organisateur : maximum 10 personnes par bureau
- 2 salles d'atelier/formation : maximum 40 personnes par salle

Hébergement :

La ville d'accueil doit disposer d'une capacité d'accueil de 500 congressistes par nuitée.

Accès :

La ville d'accueil doit être facilement accessible et bien connectée par le réseau ferroviaire aux grandes villes françaises.

Les espaces du congrès doivent être à proximité d'une gare (15 min à pied ou bus/métro direct).

ANNEXE 2 – LISTE DES CONGRÈS PASSÉS

1906 : MARSEILLE	1958 : BRUXELLES	1991 : ANNECY
1907 : LYON	1959 : AIX-EN-PROVENCE –	1992 : ANTILLES – GUYANE
1908 : LAUSANNE – GENÈVE	MARSEILLE	1993 : TOULOUSE
1909 : NANCY	1960 : LA HAYE	1994 : NÎMES
1910 : BRUXELLES	1961 : COLMAR	1995 : MULHOUSE
1911 : DESDE – PRAGUE	1962 : BARCELONE	1996 : LONDRES
1912 : LILLE – LONDRES	1963 : SAINT-MALO -	1997 : LA ROCHELLE
1913 : MILAN – TURIN	RENNES	1998 : DIJON
1914 : LYON	1964 : GRENOBLE	1999 : BUDAPEST
1923 : STRASBOURG	1965 : LUXEMBOURG	2000 : PARIS
1924 : LAUSANNE	1966 : PARIS	2001 : VANNES
1925 : BELGIQUE	1967 : SÉVILLE	2002 : MONTPELLIER
1926 : NANCY	1968 : MENTON	2003 : CASABLANCA
1927 : REIMS	1969 : VICHY	2004 : AIX LES BAINS
1928 : NANTES	1970 : RABAT	2005 : PARIS
1929 : CLERMONT-FERRAND	1971 : LILLE	2006 : DEAUVILLE
1930 : ANVERS - LIEGE	1972 : MONTPELLIER	2007 : BARCELONE
1931 : PARIS	1973 : ROME	2008 : NIMES
1932 : ROUEN – LE HAVRE	1974 : CHAMONIX	2009 : NICE
1933 : TOULOUSE	1975 : BREST	2010 : STRASBOURG
1934 : GENÈVE - LAUSANNE	1976 : TOURS	2011 : MANOSQUE
1935 : BRUXELLES	1977 : MONTREUX –	2012 : MARSEILLE (6 ^{ÈME} FME)
1936 : BESANCON – DIJON	LUCERNE	2013 : NANTES
1937 : PARIS	1978 : BORDEAUX	2014 : ORLÉANS
1938 : SAINT-MALO	1979 : AJACCIO – BASTIA	2015 : MONTAUBAN
1939 : LIÈGE	1980 : STRASBOURG	2016 : ISSY-LES-
1947 : PARIS	1981 : LISBONNE	MOULINEAUX
1948 : BRUXELLES	1982 : LA BAULE	2017 : LIÈGE
1949 : NICE	1983 : PERPIGNAN	2018 : MARSEILLE
1950 : BIARRITZ	1984 : CLERMONT-FERRAND	2019 : SAUMUR
1951 : STRASBOURG	1985 : NANCY	2020 : LYON
1952 : PARIS	1986 : BARCELONE	2021 : PARIS
1953 : ÉVIAN	1987 : NICE	2022 : DUNKERQUE
1954 : BORDEAUX – ROYAN	1988 : AVIGNON	2023 : NICE
1955 : ROUEN – LE HAVRE	1989 : MONTRÉAL –	2024 : QUIMPER
1956 : TOULOUSE	QUÉBEC	2025 : TOULOUSE
1957 : MADRID	1990 : BIARRITZ	2026 : NANCY